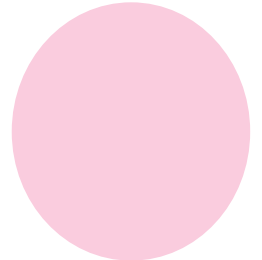
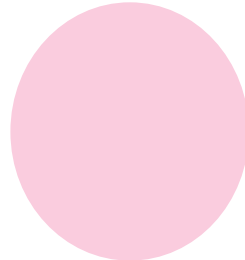


# Colibri & Toucan's Mag



01/02/2016

#1

## Les actions de la Ville de SHH pour le D.D.

Un hôtel à insectes a été réalisé par les services de la ville. Il a été installé place Nationale lors de l'atelier station verte "fabrication d'un hôtel à insectes" le 3 juin 2015. Cet abri pour insectes est destiné à les attirer et à les retenir. Il leur offre aussi un gîte favorisant la reproduction.

### Interruption de l'éclairage public

La commune a effectué un réglage des horloges d'une partie de son parc d'éclairage public afin de réaliser une extinction nocturne entre minuit et 5 h 00 sur les axes secondaires. Elle a également remplacé les lampes des axes principaux pour diminuer leur consommation.

Selon l'estimation réalisée par Manche Énergie, ces économies pourraient atteindre jusqu'à 18 000 euros. En effet, chaque mât remplacé fait l'objet d'un investissement moins énergivore.

## SEDD - Kézako ?

La SEDD ou Semaine Européenne du Développement Durable se tient habituellement fin mai, début juin. En France, elle est pilotée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Son objectif est triple :

- sensibiliser aux enjeux du développement durable
- Apporter des solutions concrètes pour agir
- Inciter à adopter des comportements plus responsables.

Pour des raisons pratiques et logistiques, le Lycée agricole de la

Baie du Mont Saint-Michel organise "sa" Semaine du Développement Durable **du 14 au 18 mars 2016.**

Pour cette occasion, personnels du lycée, enseignants, formateurs et élèves essaieront de se rapprocher du triple objectif via

des interventions de professionnels, des actions organisées en groupe, des expositions et des débats.

Afin de montrer que cette thématique n'est pas (que) rébarbative et encore moins vouée à l'échec, cette SEDD

décalée au lycée agricole se fera sous l'égide du jeu-concours **Colibri, Toucan & D.D.**, dont les modalités ont été

communiquées à l'ensemble de l'établissement début janvier 2016. ■



Logo de la SEDD 2015

## Dans ce numéro :

### Page

SEDD - Kézako ?	1
Colibri, Toucan & D.D. - édition 2016	1
Bien-être animal : une évidence ?	2
Colibri, Toucan & D.D. - Les équipes	4

## Colibri, Toucan & D.D. - édition 2016

Qui remportera le Colibri d'or ? A qui le Toucan d'argent ?

Les équipes commencent déjà à s'organiser en nommant leurs représentants et en planifiant leurs actions, lesquelles se dérouleront principalement pendant la Semaine du Développement Durable,

du 14 au 18 mars prochains. Mais certains sont déjà dans les starting-blocks et s'activent frénétiquement pour réussir leur action. À n'en pas douter, cette semaine pré-printanière sera une belle semaine grâce à l'énergie déployée par les uns et les autres.

Retrouvez en dernière page la composition des équipes, leurs représentants et les actions planifiées.

Pour les retardataires, il est encore temps de nous communiquer ces informations pour la prochaine édition de **Colibri & Toucan's Mag.** ■

## Bien-être animal : une évidence ?

Lors de la Semaine du Développement durable du 14 au 18 mars 2016, **Karine LAQUERBE, professeur d'équitation et d'hippologie**, proposera, entre autres, l'intervention de **Morgane BOULAIRE, dentiste équin**. Ce sera l'occasion d'aborder, en théorie et en pratique, l'éthologie, l'ostéopathie et la dentisterie équines.

Rencontre avec K. LAQUERBE pour découvrir ces pratiques.

**Colibri & Toucan's Mag** : L'éthologie équine, qu'est-ce que c'est ?

**Karine LAQUERBE** : L'éthologie s'intéresse aux comportements des animaux. Pour moi, l'approche éthologique permet de communiquer avec son cheval dans une relation de confiance et de respect. Elle se pratique à pied comme à cheval.

**C&TM** : Même question pour l'ostéopathie équine.

**KL** : L'ostéopathie équine



Karine LAQUERBE  
Professeur d'hippologie  
et d'équitation

est une médecine à la fois curative et préventive, qui intervient dans toutes les disciplines équestres. C'est une

Morgane

### "Relation de confiance et de respect"

BOULAIRE :

"Le bien-être des chevaux, c'est ma priorité !"

médecine complémentaire. L'ostéopathe, par ses manipulations, rétablit l'équilibre général du corps du cheval. Le cheval retrouve souplesse et tonicité musculaire, ce qui lui permet d'être plus performant.

**C&TM** : Et qu'en est-il de la dentisterie équine ?

**KL** : La dentisterie équine apporte bien-être, santé et contribue à accroître les performances du cheval. Le dentiste équin surveille et soigne les dents du cheval. Les dents sont des organes à surveiller et à respecter pour qu'elles remplissent au mieux leurs fonctions.

**C&TM** : Soigne-t-on les chevaux comme les humains ?

**KL** : Je pense qu'il y a quelques points communs. Il faut cependant prendre en considération que le cheval ne parle pas. Je pense que les pratiques sont malgré tout différentes. Je ne connais pas assez la dentisterie et l'ostéopathie pour répondre de

### "bien-être, santé et accroître les performances"

façon précise à cette question. Il faudra que je me renseigne auprès de l'intervenante.

**C&TM** : Ces soins nécessitent-ils une anesthésie ?

**KL** : En général, non. Mais on peut avoir parfois besoin de tranquilliser un cheval en dentisterie équine. Les interventions se font souvent dans un endroit calme et bien connu du cheval pour le garder le plus serein possible. Les



Morgane BOULAIRE,  
ostéopathe équin

professionnels sont prudents et ont une bonne connaissance des réac-

tions des chevaux. Mais les accidents sont toujours possibles.

**C&TM** : Comment sait-on qu'un cheval a mal et surtout où il a mal ?

**KL** : Quelques symptômes peuvent alerter : une baisse de moral chez le cheval, une baisse de ses performances, un cheval qui se défend au travail, qui ne se porte pas en avant, qui maigrit, qui mange moins vite que d'habitude...

## Un complément des soins quotidiens

**C&TM** : Qu'est-ce que ces soins apportent de plus que les soins traditionnels ? Peuvent-ils les remplacer ?

**KL** : Non, ces soins ne remplacent pas les soins quotidiens et traditionnels que l'on doit apporter aux chevaux. Ces soins sont complémentaires et, à mon sens, indispensables pour le bien-être du cheval.

**C&TM** : Pourquoi avoir choisi Morgane BOULAIRE pour les interventions de la Semaine du DD ?

**KL** : Je choisis chaque année de faire intervenir

Morgane BOULAIRE pour ses compétences et son sérieux. C'est elle qui suit les chevaux du centre équestre depuis plusieurs années. Les interventions qu'elle propose sont de très bonne qualité, tant en salle que sur le terrain. Les interventions sont toujours très appréciées par les élèves.

**C&TM** : Comment vont se dérouler ses interventions ?

**KL** : Les élèves seront en salle de conférence pour les interventions théoriques (ostéopathie et dentisterie). Chaque intervention théorique

donne suite à des interventions pratiques sur le terrain.

**C&TM** : Qu'est-ce qui est le plus impression-



Morgane BOULAIRE,  
dentiste équin

nant dans son domaine d'intervention ?

www.dentisteequin.free.fr

06.67.27.64.24

56450 THEIX

10 rue Notre Dame la Blanche

Morgane BOULAIRE

## Sensibiliser les jeunes à ces pratiques est important

**KL** : Peut-être un cheval très inquiet en dentisterie. Mais, en règle générale, tout se passe très bien.

Concernant le déroulement de la Semaine du Développement Durable, je précise que Franck TABAC nous fera une visite de l'atelier maréchalerie. Il nous présentera les différentes ferrures et nous expliquera l'utilité de la

ferrure (pour les SDE PRO CGEH).

Pour ce qui est de l'éthologie et le bien-être animal, c'est Stéphane GALAIS qui interviendra auprès des Terminales CGEH. Le jour exact reste encore à préciser.

**C&TM** : un dernier commentaire ?

**KL** : Pour conclure, je dirais que je trouve très important de sensibiliser nos jeunes dans tous ces domaines. Je tiens aussi à remercier tous les intervenants qui participent à enrichir les connaissances de nos élèves. ■



### CE QUE DIT LA LOI

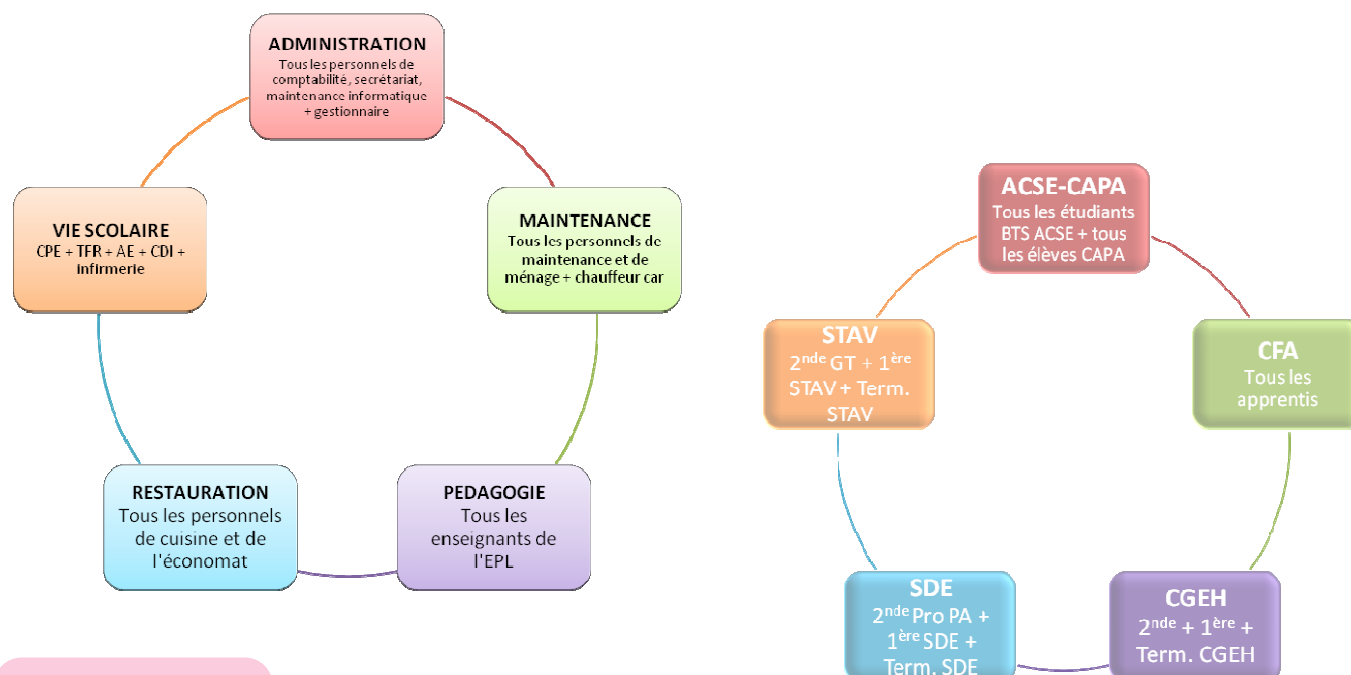
La loi reconnaissant les animaux comme des "êtres vivants doués de sensibilité" a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 28 janvier 2015. Ainsi, l'article 515-14 du Code civil nouvelle version précise : "Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens."

Mais, dans le droit français, les animaux domestiques disposent d'une protection juridique, comme l'indique l'article 521-1 du Code pénal : "Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. (...) Les personnes physiques coupables des infractions prévues au présent article encourent également les peines complémentaires d'interdiction, à titre définitif ou non, de détenir un animal et d'exercer, pour une durée de cinq ans au plus, une activité professionnelle ou sociale (...). Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité."

Enfin, l'article R214-17 du Code rural et de la pêche maritime mentionne : "Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité : 1° De priver ces animaux de la nourriture ou de l'abreuvement nécessaires (...); 2° De les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure (...). Si, du fait de mauvais traitements ou d'absence de soins, des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité sont trouvés gravement malades ou blessés ou en état de misère physiologique, le préfet prend les mesures nécessaires pour que la souffrance des animaux soit réduite au minimum (...)."



Ci-dessous un petit rappel des équipes en lice pour l'édition 2016 de **Colibri, Toucan & D.D.**



Contact : Mylène PIVOT

Téléphone : 02 33 91 02 20  
Tel. interne : 228  
Messagerie :  
mylene.pivot@educagri.fr

Un jour, selon une vieille légende amérindienne, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux, terrifiés, observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau à la rivière avec son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le toucan, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! N'es-tu pas fou ? Crois tu que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ?" Et le colibri lui répondit : "Non, mais je fais ma part !"

## Les équipes : représentants et actions

**L'équipe STAV**, sous l'impulsion de M. Lecarpentier, M. Lalande et Mme Lecarpentier propose une action de **préservation des zones humides**. Les représentants de cette équipe seront prochainement nommés.

**L'ALESA**, déjà en charge de l'organisation de la soirée du 12 mai 2016 pour la remise des prix, propose une équipe supplémentaire représentée (jusqu'aux vacances d'hiver) par Marie Pichard, Tiphaine Rahn et Maëlig Gavet. Cette équipe proposera au moins une **soirée Happy Hour** avec

(re-)découverte du jus de pomme bio de l'exploitation du Lycée et suggestion de produits de substitution aux produits sucrés.

**L'équipe SDE** présentera un projet dont la thématique sera **l'auto-nomie** avec trois jours d'action, trois échelles d'observation et trois supports, tout cela sous la bienveillante surveillance de M. Levray et Mme Cloupeau. Les représentants de cette équipe seront prochainement nommés.

**L'équipe CGEH** préparera une action autour du **bien-être animal**.



Les autres équipes n'ont pas encore communiqué leurs représentants ni leurs actions, mais ne tarderont plus, à n'en pas douter ! ■